

RAPPORT ANNUEL 2021



COMITÉ
D'ÉCHANGES
ET DE SUIVI
Canadian Malartic



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	01
LE COMITÉ	02
Un mandat qui s'élargit	02
Composition du comité	03
LES ACTIVITÉS DU CES-CM	05
Faits saillants 2021	05
Les rencontres réalisées	06
Rapport de dépenses	08
LES DOSSIERS 2021 EN BREF	08
Suivis constants	08
Certification au Code international de gestion du cyanure	11
Retombées économiques locales	12
PERSPECTIVES 2022	13
REMERCIEMENTS	13

INTRODUCTION

L'année 2021 marque la quatrième année d'existence du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (CES-CM). Le présent rapport rend compte des activités tenues au cours de cette dernière année.

Pour une deuxième année consécutive, le contexte sanitaire nous a contraints à conduire la majorité de nos activités à distance. Trois des quatre rencontres prévues au calendrier se sont tenues en mode virtuel. Au grand plaisir des membres et des personnes-ressources, le CES-CM a heureusement pu clore l'année avec une rencontre en personne.

Bien qu'un retour à des rencontres en personne est souhaité et attendu par l'ensemble des participants, force est d'admettre que les rencontres virtuelles permettent une plus grande souplesse, particulièrement en considérant que certains d'entre eux doivent se déplacer à partir de Rouyn-Noranda pour y assister. D'ailleurs, lors de la dernière rencontre de l'année, la possibilité de participer à distance a été offerte aux membres qui le souhaitaient. Trois participants ont donc assisté à la rencontre en virtuel.

Dorénavant, pour les thématiques et activités qui s'y prêteront, ce mode de rencontre hybride sera intégré aux pratiques.



PHOTO PRISE LORS DE LA RENCONTRE DU 8 DÉCEMBRE 2021 TENUE AU CENTRE MICHEL-BRIÈRE DE MALARTIC.

Sur la photo, de gauche à droite et de l'arrière vers l'avant :

Hatem Mrad, Normand Demers, Luc Bossé, Serge Blais, Cédric Bourgeois, Catherine Larivière, Cindy Brousseau, Josée Plouffe, Gilles Théberge, Yvon Charrette, Robert Paquin, Kim Cournoyer et Rébecca Gelly-Cyr

Membres absents lors de la prise de photo :

Clémentine Cornille, Christian-Raphaël Gilbert, Réjean Hamel et Martin Ferron

LE COMITÉ

UN MANDAT QUI S'ÉLARGIT

Le 11 février 2021, le Partenariat Canadian Malartic (Partenariat) obtenait l'aval de ses partenaires pour la réalisation des travaux de construction de la future mine Odyssey. La Loi sur les mines obligeant les exploitants miniers à constituer un comité de suivi pour chaque bail minier, une demande a été formulée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) afin d'obtenir l'autorisation d'élargir le mandat du CES-CM pour y inclure dorénavant les activités de la mine Odyssey. Considérant que les activités de suivi des deux mines se rejoignent, et que des synergies seront mises en place entre les installations, la demande du Partenariat a été acceptée.

Les modifications proposées aux règles de fonctionnement ont été présentées et approuvées par les membres du comité.

MANDAT DU CES-CM

- Constituer un espace de dialogue et de partage d'information entre le Partenariat, les personnes et les groupes concernés par ses activités, spécifiquement quant à celles de la mine Canadian Malartic (MCM) et de la mine Odyssey (Odyssey) et s'assurer que tous y sont représentés et ont la possibilité d'y exprimer leurs points de vue;
- Développer une compréhension commune, complète et nuancée des impacts et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés aux activités des mines Canadian Malartic et Odyssey;
- Relayer l'information découlant des activités du CES-CM aux organismes et aux citoyens;
- Faire des recommandations au Partenariat dans le but d'influencer et de bonifier ses pratiques, de proposer des solutions concertées et de maximiser les retombées dans la communauté.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le CES-CM est composé à la fois de membres et de personnes-ressources. Les membres jouent un rôle d'interface entre le CES-CM et la communauté de Malartic afin de transmettre les attentes, les besoins et les interrogations. Ils identifient les enjeux, les problématiques vécues par la communauté et contribuent à la définition de mesures de mitigation.

Les personnes-ressources interviennent à la demande du CES-CM, sur des mandats ou des enjeux particuliers requérant des compétences spécifiques. Elles reçoivent toute la documentation associée aux rencontres. Une personne-ressource qui le juge pertinent peut toujours participer aux rencontres du CES-CM.

Au cours de l'année 2021, le comité a pourvu 1 poste vacant avec l'arrivée de M. Hatem Mrad, représentant du secteur de l'éducation, qui s'est joint au comité en début d'année.

Malgré les différentes initiatives de recrutement réalisées au cours des dernières années, plusieurs postes demeurent à pourvoir. Le CES-CM comptait entamer en 2021 de nouvelles démarches afin de pourvoir les postes vacants, mais compte tenu du contexte sanitaire, il a été convenu d'attendre que la situation s'améliore pour reprendre le recrutement.

EN 2021, LE CES-CM COMPTAIT 9 MEMBRES ET 7 PERSONNES-RESSOURCES PERMANENTES.

Le tableau suivant présente la composition du comité en date de décembre 2021.

LISTE DES MEMBRES DU CES-CM EN 2021

CATÉGORIES	N ^{BRE} DE MEMBRES	NOMS
Citoyenne et citoyen de Malartic (idéalement issu des différents quartiers de la ville)	3-4	Gilles Théberge 2 POSTES À POURVOIR
Citoyenne et citoyen de Rivière-Héva (idéalement issu du rang des Merles)	1	Robert Paquin
Personne* issue du milieu environnemental	2	Christian-Raphaël Gilbert , chargé de projets, Organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamésie Luc Bossé , directeur général, Organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamésie (substitut) Clémentine Cornille , directrice générale, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue Serge Tessier , administrateur, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (substitut)
Personne* issue du milieu sociocommunautaire	2	Réjean Hamel , table des aînés de Malartic/Rivière-Héva Mélanie Grégoire , directrice générale, L'Aile Brisée (a quitté le comité en 2021)
Personne* issue du milieu municipal de Malartic	1	Martin Ferron , maire de Malartic Catherine Larivière , conseillère municipale, Ville de Malartic (substitut)
Personne* issue du milieu économique	1	À POURVOIR
Personne* issue du milieu de la santé et des services sociaux	1	À POURVOIR
Personne* issue du milieu de l'éducation ou de la recherche	1	Hatem Mrad , professeur à l'école de génie de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Personne* issue du milieu récréotouristique	1	Normand Demers , club de ski de fond de Malartic
Personne* issue des communautés autochtones	1	À POURVOIR
Personne ¹ représentant des instances gouvernementales	Au besoin	AU BESOIN

* Les sièges du CES-CM sont destinés dans l'ordre aux personnes de Malartic, de Rivière-Héva et de Dubuison, puis à celles de l'Abitibi.

¹ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministère des Transports du Québec, Direction de santé publique, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Municipalité régionale de comté, Municipalité de Rivière-Héva.

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES DU CES-CM EN 2021

CATÉGORIES	N ^{BRE} DE MEMBRES	NOMS
Citoyenne et citoyen de Rivière-Héva (idéalement issu du rang des Merles)	1	Yvon Charrette , comité citoyen de Rivière-Héva
Personne issue du milieu municipal	1	Mario Sylvain , MRC de La Vallée-de-l'Or
Personne issue du milieu de la santé et des services sociaux	1	Stéphane Bessette , direction de santé publique Daniel Proulx , direction de santé publique (substitut) Frédéric Bilodeau , direction de santé publique (substitut) Phélix Bussière , direction de santé publique (substitut)
Partenariat Canadian Malartic	2	Kim Cournoyer , surintendante environnement Josée Plouffe , directrice communications et relations avec le milieu Cindy Brousseau , coordonnatrice aux relations avec la communauté
Personne représentant des instances gouvernementales	2	Mathieu Beaudry , ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Hélène Iracà , ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Jean Iracà , ministère des Transports du Québec Vanessa Connelly-Lamothe , ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

ACCOMPAGNATEURS

CATÉGORIES	NOMS
Facilitateur et rapporteur	Cédric Bourgeois et Rébecca Gelly-Cyr , (Transfert Environnement et Société)

LES ACTIVITÉS DU CES-CM

FAITS SAILLANTS 2021

4
rencontres
tenues

21
suivis demandés
à l'issue des
rencontres

4
plaintes reçues
et présentées
par le Partenariat

6
présentations
réalisées par le
Partenariat

95
interventions
des membres durant
les rencontres

INTÉGRATION
du site Web du CES-CM
à celui du Partenariat

Principaux
sujets
d'intérêts :

Mine
Odyssey

Restauration
du site de
Mine Canadian
Malartic

Retombées
économiques
locales

5
non-conformités
présentées dont

2
concernant
la mine
Odyssey

3
concernant
la mine
Canadian
Malartic

LES RENCONTRES RÉALISÉES

LES
ACTIONS
DU CES-CM
EN BREF

RENCONTRE 1 17 février

THÈME Mine Odyssey

Les sujets traités :

- Incendie dans la fosse Canadian Malartic
- Présentation du projet Odyssey
- Présentation de la proposition d'intégration du site Web du CES-CM à celui du Partenariat
- Bilan du programme d'acquisition et suivi du programme de revente
- Suivi des plaintes et des non-conformités depuis la rencontre du 16 décembre 2020

Les actions de suivi demandées par le CES-CM :

- Valider la raison de l'incendie
- Mettre à jour le mécanisme de communications lié aux sautages
- Vérifier la différence de trafic d'utilisateurs pour la nouvelle section du CES-CM, lorsqu'intégré au site Web du Partenariat
- Recueillir les commentaires sur les thématiques à aborder pour le CES-CM en 2021

RENCONTRE 2 9 juin

THÈME Démarche d'information et consultation – Parc à résidus

Les sujets traités :

- Démarche d'information et de consultation – Ajout de nouvelles cellules au Parc à résidus
- Présentation des nouvelles politiques de développement durable et de gestion des résidus
- Information sur les rejets ou les expositions de cyanure
- Suivi des plaintes et des non-conformités depuis la rencontre du 17 février
- Retour sur les suivis demandés lors de la rencontre précédente

Les actions de suivi demandées par le CES-CM :

- Discuter du fonctionnement (membres, nombre de rencontres, etc.) du CES-CM lors de la prochaine rencontre en personne
- Partager l'information sur l'obtention de la certification au Code international du cyanure
- Partager une carte avec l'ensemble des installations de MCM, les principaux repères (117, rang des Merles, etc.) et les distances entre ces derniers
- Organiser une visite du site pour le CES-CM
- Envoyer la présentation sur le projet de développement de nouvelles cellules de déposition de résidus miniers

RENCONTRE 3 5 octobre

THÈME Restauration du site de la mine Canadian Malartic

Les sujets traités :

- Présentation – Restauration du site de la mine Canadian Malartic
- Mise à jour – Règles de fonctionnement du comité
- Suivi des plaintes et des non-conformités depuis la rencontre du 9 juin
- Retour sur les suivis demandés lors de la rencontre précédente

Les actions de suivi demandées par le CES-CM :

- Maintenir le CES-CM informé sur l'évolution de la planification du plan de restauration
- Présenter et valider avec le CES-CM la démarche de consultation identifiée pour le plan de restauration
- Partager les règles de fonctionnement du CES-CM avec les modifications proposées pour approbation par les membres du comité
- Ajouter sur la page Web du Partenariat, dans la section du CES-CM, les règles de fonctionnement modifiées et approuvées par le comité

RENCONTRE 4 8 décembre

THÈME Retombées économiques locales

Les sujets traités :

- Retombées économiques locales
- Fonctionnement du CES-CM (recrutement, nombre de rencontres, sujets traités)
- Suivi des plaintes et des non-conformités depuis la rencontre du 5 octobre
- Retour sur les suivis demandés lors de la rencontre précédente

Les actions de suivi demandées par le CES-CM :

- Transmettre aux membres du CES-CM le montant alloué en 2021 par le Partenariat aux travaux de recherche et développement
- Comparer l'évolution des retombées économiques depuis 2016, sur la base du tableau présenté dans le rapport du BAPE
- Vérifier s'il est possible que lors de sautages, des vibrations soient ressenties jusqu'au lac Malartic
- Partager la carte localisant les stations de mesure des vibrations
- Continuer la réflexion et la discussion sur le fonctionnement du CES-CM et particulièrement le recrutement des membres
- Envoyer un Doodle aux membres pour identifier les dates des rencontres en 2022, incluant une rencontre sur le fonctionnement du CES-CM
- Faire le suivi au sujet d'une possible interférence de la halde à stérile sur le réseau cellulaire au lac Mourier

RAPPORT DE DÉPENSES

Conformément aux règles de fonctionnement du CES-CM et aux engagements pris par le Partenariat, les dépenses suivantes ont été effectuées :

POSTES BUDGÉTAIRES	
Consultants et experts Transfert Environnement et Société	Dépenses de fonctionnement Logiciels et licences Location de salles Repas
30 850,17 \$	1 325,00 \$

LES DOSSIERS 2021 EN BREF

SUIVIS CONSTANTS

Toujours dans l'objectif de partager avec la communauté des informations justes et nuancées, les membres du CES-CM ont poursuivi leur apprentissage et se sont assurés d'obtenir les informations relatives aux enjeux de cohabitation ainsi que celles concernant les impacts sociaux et environnementaux des activités des mines Canadian Malartic et Odyssey.

PRÉOCCUPATIONS ET PLAINTES

Dans une perspective d'amélioration de ses pratiques, le Partenariat présente, lors de chaque rencontre du comité, les plaintes traitées. Les membres du CES-CM sont invités à soumettre leurs commentaires et leurs suggestions d'amélioration dans le traitement des plaintes.

En 2021, 4 plaintes ont été reçues et présentées aux membres du CES-CM, ce qui représente une baisse significative par rapport à 2020 où 15 plaintes, dont 3 concernant 2019, avaient été présentées aux membres du CES-CM. Même si cette réduction en termes de nombre de signalements est significative, le CES-CM ne tient rien pour acquis et demeure à l'écoute de la communauté et à l'affut des enjeux de cohabitation potentiels.



PLAINTES TRAITÉES EN 2021

SITE MINIER	TITRE	CATÉGORIE	LOCALISATION	INFORMATIONS	STATUT
Mine Canadian Malartic	Sautage 16 janvier 2021 11 h 09	Environnement Qualité de l'air	Secteur 1 Malartic	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) informé. Mesures aux stations de qualité de l'air conformes. Mesures de gaz et de la qualité de l'air conformes sur le chemin des Merles et des Cygnes.	Fermée 10 février 2021
Mine Canadian Malartic	Sautage 17 janvier 2021 15 h 05	Environnement Vibrations	Secteur 1 Malartic	Sautage conforme Vibration la plus forte (Musée) : 4,48 mm/s, 108,8 dBL Durée : 14,9 sec	Fermée 10 février 2021
Mine Canadian Malartic	Sautage 19 juillet 2021 15 h 05	Environnement Vibrations	Secteur 4 Malartic	Sautage conforme Vibration la plus forte (Musée) : 4,04 mm/s, 108,4 dBL Durée : 14,9 sec	Fermée 13 août 2021
Mine Canadian Malartic	Sautage 15 octobre 2021 11 h 26	Environnement Vibrations	Secteur 1 Malartic	Sautage conforme Vibration la plus forte (Abitibi) : 5,32 mm/s, 112,3 dBL Durée : 14,9 sec	Fermée 19 octobre 2021

NON-CONFORMITÉS ENVIRONNEMENTALES

Les non-conformités environnementales concernent, entre autres, les dépassements liés à la qualité de l'air et à l'eau, les défauts d'autorisations, les manquements aux conditions liées aux autorisations et les manquements documentaires.

Le Partenariat présente à chaque rencontre du CES-CM les non-conformités environnementales survenues depuis la dernière rencontre.

En 2021, 5 avis de non-conformités ont été présentés aux membres du CES-CM, dont 2 concernant les activités de la mine Odyssey et 3 en lien avec les activités de la mine Canadian Malartic.

NON-CONFORMITÉS PRÉSENTÉES EN 2021

SITE MINIER	TITRE	CATÉGORIE	LOCALISATION	DATE DE L'ÉVÈNEMENT	STATUT
Mine Odyssey	Ajout d'une 2 ^e conduite de rejet des eaux et déplacement de la localisation de l'usine et du branchement de service du bureau.	Usine de production de l'eau potable	Mine Odyssey	1 ^{er} mars 2021	Plan correcteur soumis au MELCC le 12 avril 2021.
Mine Odyssey	Installation d'un réseau de distribution d'eau potable. Ajout de mètres linéaires de conduite et leurs diamètres ne correspondent pas à l'autorisation.	Réseau de distribution de l'eau potable	Mine Odyssey	1 ^{er} mars 2021	Plan correcteur soumis au MELCC le 12 avril 2021.
Mine Canadian Malartic	Construction de la plateforme du concasseur mobile saisonnier - travaux en milieu forestier. Empiètement en milieu terrestre à l'extérieur de la limite autorisée.	Milieu naturel	Est de la fosse Barnat	9 mai 2021	Plan correcteur soumis au MELCC le 7 octobre 2021.
Mine Canadian Malartic	Relocalisation du concasseur mobile saisonnier - Travaux en milieux humides et hydriques. Empiètement en milieux humide et hydrique à l'extérieur de la limite autorisée.	Milieu naturel	Est de la fosse Barnat	9 mai 2021	Plan correcteur soumis au MELCC le 7 octobre 2021.
Mine Canadian Malartic	Émission de gaz NOx	Environnement Sautage	Fosse Canadian Malartic	21 octobre 2021	Rapport d'analyse soumis au MELCC le 25 octobre 2021. Plan correcteur à soumettre lors de la réception de la non-conformité.

CERTIFICATION AU CODE INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE

Le 14 juin 2021, le Partenariat obtenait sa certification auprès de l'Institut international de gestion du cyanure via l'adhésion volontaire au Code international de gestion du cyanure. Cette adhésion au code permet au Partenariat de bonifier la gestion sécuritaire du cyanure sur le site de la mine Canadian Malartic lors de sa production, du transport et de son utilisation. Le Code porte exclusivement sur la gestion sécuritaire du cyanure produit, transporté et utilisé pour la récupération de l'or et de l'argent. Il comprend également les obligations liées aux garanties financières, à la prévention des accidents, au secours d'urgence, à la formation, à la

communication des informations, à l'implication des parties prenantes et aux procédures de vérification de la conformité.

L'une des exigences du Code est de faire part à la population des incidents de cyanure sur le site. De par son rôle, le CES-CM constitue le canal privilégié pour rendre compte de ces incidents.

Lors de la rencontre du 9 juin 2021, les informations sur les incidents reliés aux rejets de cyanure répertoriés depuis février 2020 ont été présentées aux membres du CES-CM.

POUR PLUS DE DÉTAILS,
CONSULTEZ LA SECTION DOCUMENTATION
POUR LES COMPTES RENDUS
DES RENCONTRES :

canadianmalartic.com,
section Communauté



PARTENARIAT CANADIAN MALARTIC

GESTION DU CYANURE

Le Partenariat Canadian Malartic a obtenu sa certification auprès de l'Institut international de gestion du cyanure via l'adhésion volontaire au Code international de gestion du cyanure le 14 juin 2021. Cette adhésion au Code nous permet de bonifier la gestion sécuritaire du cyanure sur le site. Le Code porte exclusivement sur la gestion sécuritaire du cyanure produit, transporté et utilisé pour la récupération de l'or et de l'argent. Il comprend également les obligations liées aux garanties financières, à la prévention des accidents, au secours d'urgence, à la formation, à la communication des informations, à l'implication des parties prenantes et aux procédures de vérification de la conformité.

À QUOI SERT LE CYANURE SUR UN SITE MINIER?

Le cyanure est utilisé afin d'extraire l'or et l'argent qui sont présents dans le minerai. La cyanuration est un procédé de lixiviation qui consiste à dissoudre des grains d'or et d'argent en soumettant le minerai broyé finement à une solution faible en cyanure.

DE QUELLE FAÇON LE CYANURE EST-IL UTILISÉ ?

Le cyanure est reçu à notre usine de traitement du minerai à l'état de solution et est entreposé dans un grand réservoir extérieur sécurisé chez un fournisseur qui est accrédité au Code international de gestion du cyanure.

Par la suite, le cyanure est distribué dans l'usine par tuyauterie selon un procédé métallurgique.

À la fin du procédé métallurgique, les résidus miniers passent à travers un processus de détoxification qui permet de détoxifier le cyanure et de respecter les exigences environnementales. Les résidus détoxifiés sont ensuite déposés dans notre parc à résidus.

NOS MESURES POUR MINIMISER LES RISQUES

Nous avons mis en place plusieurs mesures pour assurer une gestion sécuritaire du cyanure afin de minimiser les risques sur l'environnement, la communauté et ses employés.

En voici des exemples :

- Minimisation de l'utilisation du cyanure dans le procédé métallurgique
- Programmes de formation, de surveillance et d'inspection
- Affichage sur les structures passant contenant du cyanure comme les tuyaux et les réservoirs.
- Procédures strictes de réception, de déchargement et d'entreposage
- Coloration en rose du cyanure de sodium
- Installation de puits d'observation avec détecteurs de fuite enfouis autour de l'usine et jusqu'au parc à résidus.
- Procédure en cas de fuite et plan de mesures d'urgence
- Analyses sécuritaires de tâches et port des équipements de protection individuelle par les employés

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES, DES PRÉOCCUPATIONS?

Nous souhaitons vous entendre.

Appelez-nous au numéro :
819 757-2225, poste 3425

Écrivez-nous à l'adresse :
relationscommunautaires@canadianmalartic.com

Visitez notre local de relations avec la communauté :
1041, rue Royale, Malartic

Heures d'ouverture de notre Local
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

CANADIANMALARTIC.COM

PARTENARIAT CANADIAN MALARTIC

FEUILLET D'INFORMATION
SUR LA GESTION DU CYANURE
DU PARTENARIAT CANADIAN
MALARTIC DISPONIBLE AU :

<https://canadianmalartic.com/fr/developpement-durable/systemes-de-gestion/>

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

En 2021, les membres du CES-CM ont manifesté le souhait d'aborder la thématique portant sur les retombées économiques locales que génèrent les activités du Partenariat.

La présentation a été réalisée par Serge Blais, vice-président Opérations pour le Partenariat.

Les retombées économiques locales générées au cours des deux dernières années ont été répertoriées en 5 catégories :

1. Les achats réalisés auprès d'entreprises industrielles établies à Malartic;
2. Les achats réalisés auprès des commerçants locaux;
3. Les sommes investies dans le Plan de développement durable d'EcoMalartic qui visait, entre autres à assurer la pérennité des retombées de la mine Canadian Malartic. Un total de 1,5 million \$ a été versé par le Partenariat entre 2017 et 2021;
4. Les montants octroyés en dons et commandites à divers organismes de Malartic;
5. Le Fonds Essor Canadian Malartic (FECM), mis sur pied en 2008 en prévision de la fermeture de la mine Canadian Malartic, qui vise à soutenir des initiatives ayant un impact à long terme sur le développement économique, social et culturel.



● Achats locaux - Industries - **140 456 957 \$**

● Achats locaux - Commerces - **1 491 000 \$**

● EcoMalartic** - **300 000 \$**

● Dons et commandites à Malartic - **220 000 \$**

● FECM - **165 000 \$**

TOTAL : 142 632 957 \$

** entreprises ayant un établissement à Malartic
** Dernière année de l'entente*

D'autres initiatives ayant également des retombées économiques locales ont été présentées, dont, entre autres, le programme de revitalisation de 1,5 million \$ découlant des conditions de l'entente à l'amiable conclue à l'automne 2019 entre Mine Canadian Malartic et le demandeur dans le cadre de l'action collective ainsi que le programme de revente des maisons acquises dans le cadre du Guide de cohabitation.

PERSPECTIVE POUR 2022

Pour le CES-CM, l'heure est au bilan. Lors de la rencontre de juin 2021, un questionnement a été soulevé quant au niveau de participation des membres aux rencontres du comité. Il a alors été convenu d'en faire un point de discussion à la prochaine rencontre en personne. Avec un retour en présentiel lors de la rencontre de décembre 2021, les membres du CES-CM ont eu l'occasion d'entamer la discussion entourant le fonctionnement des rencontres, les sujets traités, la composition du comité et le recrutement. La prochaine année sera l'occasion de discuter de l'orientation que souhaite prendre le comité et de revoir ses objectifs afin de renforcer l'engagement de ses membres.

Le CES-CM continuera bien sûr de suivre de près les travaux de construction de la mine Odyssey, qui avancent d'ailleurs à grands pas. Avec sa mise en production prévue en 2023, Mine Odyssey comptera plusieurs autres étapes de construction, dont celles de l'usine de remblai en pâte et du bâtiment des treuils et le début du fonçage du puits qui atteindra une profondeur de 1 800 mètres.

REMERCIEMENTS

Le CES-CM tient à remercier ses membres et les différentes personnes-ressources impliquées tout au long de l'année 2021, pour leur ouverture et leur participation soutenues malgré le contexte virtuel.

L'équipe du Partenariat Canadian Malartic tient également à souligner l'implication des membres et leur volonté à poursuivre les échanges dans le but de maintenir une cohabitation harmonieuse avec la communauté de Malartic.



RAPPORT ANNUEL 2021

**COMITÉ D'ÉCHANGES ET DE SUIVI
CANADIAN MALARTIC (CES-CM)**

CANADIANMALARTIC.COM

PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL :
Partenariat Canadian Malartic en collaboration
avec Transfert Environnement et Société